



[www.le-drennec.fr](http://www.le-drennec.fr)  
[mairie.le-drennec@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-drennec@wanadoo.fr)

# LE DRENNEC

## INFORMATIONS COMMUNALES

Vendredi 10 avril 2020

### MAIRIE

**COVID 19- DURANT LA FERMETURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC,  
NOUS SOMMES JOIGNABLES PAR TELEPHONE**

**AU 09 71 50 16 31**

**OU PAR MAIL [mairie.le-drennec@orange.fr](mailto:mairie.le-drennec@orange.fr)**

↳ **LA MAIRIE EST FERMEE AU PUBLIC** (accueil physique du public, bibliothèque).

Les salles municipales sont fermées, l'activité sportive ou culturelle par le biais d'une association est interdite.

↳ **L'AGENCE POSTALE DU DRENNEC EST FERMEE AU PUBLIC.** LA POSTE DE LESNEVEN EST OUVERTE DU LUNDI AU VENDREDI 9H-12H/13H30-16H30. Vous pouvez également effectuer vos démarches sur [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

↳ **L'accès et la circulation sont interdits dans le Bois du Coat par arrêté du 27 mars 2020**

**Ordures ménagères :**

↳ **COLLECTE DES DECHETS** : elle est susceptible de subir des perturbations. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants.

↳ **DEPOTS DES DECHETS AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (TRI SELECTIF)** : Ce dépôt étant un enjeu de salubrité publique il est possible de vous y rendre muni de votre autorisation. Cependant, aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

↳ **DECHETERIES ET AIRES DE DECHETS VERTS FERMEES.**

Tout dépôt devant ou à proximité des aires de déchèteries ou aires de déchets verts est strictement interdit sous peine d'amende. Dans l'attente de la réouverture, nous vous demandons de garder vos déchets verts dans votre jardin. Il n'y aura pas de remorques de déchets verts mises à dispositions jusqu'à nouvel ordre. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.

↳ **CONFECTION DE MASQUES - A UTILISER EN COMPLEMENT DES GESTES BARRIERE !**

Le gouvernement autorise la mise sur le marché de masques réservés à des usages non sanitaires pour les professionnels en contact avec du public ou pour les regroupements de personnes.

Des personnes sur la commune se proposent de faire des masques en tissu qui, à défaut de masques chirurgicaux, peuvent protéger partiellement du Covid 19. Ces masques ne remplacent pas les dispositifs médicaux mais permettent de limiter les risques de projections entre les personnes.

Il y a un grand besoin auprès des soignants, des auxiliaires de vie mais c'est aussi valable pour les enfants et les adultes.

Vous pouvez participer à la fabrication en tant que couturières, ou en apportant tissus, élastiques, etc. Les personnes volontaires sont invitées à contacter la mairie par mail : [mairie.le-drennec@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-drennec@wanadoo.fr) ou par tél : 09 71 50 16 31. Des élus pourraient faire les relais, pour apporter le matériel et récupérer les masques confectionnés, sans bien sûr entrer dans les maisons, en sonnant et en déposant sur les pas de portes.

Quelques contraintes s'imposent: tissu et matériel propres, lavés avant usage. Utiliser le schéma du masque homologué, c'est la condition de son efficacité. Le plus adapté est celui du CHU de Grenoble, que l'on retrouve aussi en patron dans les quotidiens comme le Télégramme. A défaut d'élastiques, on peut nouer 2 liens en tissu.

Un masque en tissu doit être changé et lavé à 60 °C au moins 1 à 2 fois par jour pour un usage courant.

Merci pour votre participation.

#### 🔗 DEPLACEMENTS LIMITES

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf cas suivants et à condition d'être muni(e) d'une attestation

- Entre le domicile et le travail lorsque le travail est impossible.
- Pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèce
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, (une heure / jour et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Cette attestation est disponible dans vos commerces de proximité, vous pouvez aussi la télécharger sur internet <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou la recopier à la main.

**NOUVEAU !** Vous pouvez générer une attestation dérogatoire NUMÉRIQUE sur <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

#### 🔗 VIOLENCES - En cette période de confinement, les violences augmentent

- **VIOLENCES SUR ENFANTS** : si vous avez le moindre doute concernant la maltraitance d'un enfant, dans votre entourage, contactez le **119 (ouvert 24h/24, 7jours/7)**
- **VIOLENCES CONJUGALES** : le confinement n'autorise pas à dévaloriser, à taper, à insulter, à imposer un rapport sexuel. Si vous êtes victime de violence, **composez le 3919 ou envoyez u SMS au 114**

#### 🔗 VIGILANCE ET SOLIDARITE / GARDE D'ENFANTS

- **REGISTRE COMMUNAL ACTIVE POUR LES PERSONNES FRAGILES**

Les personnes fragiles et isolées (personnes âgées ou handicapées) peuvent, à leur demande ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif en mairie. Ces informations permettront, si besoin, d'organiser une veille et apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Contacter la mairie au **09 71 50 16 31** ou [mairie.le-drennec@orange.fr](mailto:mairie.le-drennec@orange.fr)

Vous avez peut-être des personnes isolées ou ne pouvant pas sortir de chez elles dans votre voisinage ? Jouez la carte de la solidarité en leur proposant de faire des courses pour elles !

- **VEILLER SUR MES PARENTS, UN SERVICE PROPOSE PAR LA POSTE**

La Poste propose ce service gratuit durant la crise sanitaire du COVID-19. Il s'agit d'un service de visite de lien social réalisée par le facteur afin de rompre l'isolement amplifié par ces mesures de confinement.

**Vous êtes intéressé ?** Pour bénéficier gratuitement d'une visite par semaine réalisée par le facteur, appelez dès à présent le service client Veiller sur mes parents au : **0 800 000 011 (service et appel gratuits)**

- **BESOIN DE FAIRE GARDER VOTRE ENFANT ?**

Consultez le site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

**Attention, ce service est réservé aux personnes travaillant dans des secteurs bien spécifiques.**

- **LE RESEAU YOOPIES** se mobilise pour venir en aide à tous les habitants ayant besoin de soutien en offrant des prestations gratuites : Aide (courses, lien social) aux personnes vulnérables, isolées et dépendantes, Garde d'enfants pour les salariés des activités essentielles (soignants, pompiers...), Soutien pédagogique par webcam pour les élèves...

. <https://yooxies.fr/>

#### 🔗 CENTRE D'AIDE POUR LES DEMARCHES ESSENTIELLES EN LIGNE

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer des démarches en ligne pour faire vos courses, voir un médecin, travailler depuis chez vous... appelez le **01 70 772 372** (Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h) ou consultez le site internet <https://solidarite-numerique.fr/#toutes-les-ressources>

#### 🔗 PERMANENCE TELEPHONIQUE AU CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE CDAS.

L'accueil du public est assuré par téléphone uniquement : CDAS St Renan - 02 98 84 23 22 ; CDAS Landerneau - 02 98 85 35 33, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Selon le degré d'urgence (urgence financière, mise à l'abri, voir informations préoccupantes...) ou le besoin d'une écoute, une réponse sera apportée prioritairement par téléphone ou par mail.

📞 **LOGEMENT.** Vous vous interrogez sur vos droits et devoirs en matière de logement pendant cette période de crise...Retrouvez toutes les infos sur <https://www.anil.org/>

📞 **PERMANENCES ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES/NUMÉRIQUES. ADOS/FAMILLES D'ADOS (12-25 ans)** Pendant la crise du coronavirus dans le Finistère. Maisons Des Adolescents : BREST lund-vend, 9h-17h : ☎ 02 98 22 38 67 ☎ mda-brest@chu-brest.fr. **Points Accueil Écoutes Jeunes** ou PAEJ : Pays de Brest lund-vend 9h-17h : 06 72 83 35 70 / 06 42 81 10 40 paejnord@pep29.org.

📞 **PARENTEL** : 02 98 43 21 21 (horaires habituels ou sur [www.parentel.org](http://www.parentel.org)) [contact@parentel.org](mailto:contact@parentel.org).

📞 **CUMP** : 02 98 14 52 46. Permanence spécifique pour les familles des personnes affectées/décédées par le coronavirus.

📞 **COVID-19 : Attention aux arnaques.** Les délinquants ne reculant devant rien, bon nombre de fraudeurs tentent de tirer profit de la peur générée par le coronavirus COVID 19, d'autant plus depuis la mise en place du confinement. Leurs cibles favorites : les personnes vulnérables, tout particulièrement les personnes âgées.

En cas de doute, appelez le **17**.

**COVID19 - ORGANISATION DE LA CCPA** Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes :

Hôtel de communauté fermé physiquement au public. En cas d'urgence nos accueils téléphoniques et mails sont maintenus : L'Accueil général de la CCPA est joignable uniquement par mail [accueil@pays-des-abers.fr](mailto:accueil@pays-des-abers.fr)

Service eau et assainissement : 02 30 26 02 82 ou [sea@pays-des-abers.fr](mailto:sea@pays-des-abers.fr)

Point accueil emploi : 02 90 85 30 12 ou [accueil.emploi@pays-des-abers.fr](mailto:accueil.emploi@pays-des-abers.fr), PLIE [defiemploi@paysdes-abers.fr](mailto:defiemploi@paysdes-abers.fr) et la mission locale [acc.plblnl@mlpb.org](mailto:acc.plblnl@mlpb.org)

Merci de votre compréhension.

**ASTREINTE CCPA : SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT** : 06.08.41.49.75.

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES** : Mercredis des Semaines Paires.

**ENEDIS.** Dépannage et sécurité : pour déclarer un sinistre (coupure d'électricité, boîtier électrique endommagé ou cassé) contactez le 09.726.750.29.

## VIE ASSOCIATIVE

**PAROISSE.** Bouversements de notre vie paroissiale en période d'épidémie de coronavirus : Les messes célébrées en public sont supprimées, jusqu'à nouvel avis, les dimanches et fêtes et en semaine.

Les célébrations liturgiques de la Semaine Sainte (Messe des Rameaux, Jeudi et Vendredi Saints, Chemin de Croix, Vigile Pascale et messe de Pâques) se dérouleront sans la présence physique des fidèles.

Les prêtres assurent un accueil téléphonique chaque soir de 17h00 à 19h00 : 02 98 83 00 43.

Pour les obsèques, contacter le numéro d'astreinte : 06 30 77 66 14.

## ANNONCES DIVERSES

**BOULANGERIE TANGUY.** La boulangerie est ouverte du mardi au dimanche de 6h30 à 12h30.

**TRAITEUR KERZIL** Livraison sur le pas de porte : En cette période de confinement, nous proposons de livrer vos courses chez vous :

- -Commander par téléphone
- -Un minimum de 30€
- -Livraison (gratuite et possible au Drennec et dans les villes alentours) effectuée tant que possible dans la journée, au même prix qu'en magasin
- -Boucherie, charcuterie, plats préparés, crèmerie, fruits et légumes, boissons, hygiène...

**Moyens de paiement acceptés** : espèces ou chèque.

**Drive** : il est également possible de passer votre commande par téléphone puis de la récupérer, quand vous le souhaitez, au même prix qu'en magasin.

**Téléphone** : 02.98.40.40.05. Ouvert de 8h30 à 12h20 et de 15h30 à 18h30.

**PHARMACIE BOUGEARD.** La pharmacie sera fermée tous les samedis matins durant la période de confinement.



### DON DU SANG. Mardi 21 avril 2020 au Drennec.

Dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang doit absolument se poursuivre pour répondre aux besoins des patients pour lesquels les transfusions sont vitales. En raison des mesures de confinement l'accueil des donneurs se fera **sur rendez-vous** via le site Internet. Il faut obligatoirement se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire. Il convient de cocher la case assistance aux personnes vulnérables en ajoutant la mention don du sang. Lien sur le site : [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) ou au 02 98 44 50 77.

**Collecte prévue le 21 avril 2020 de 08h00 à 13h00 à l'Espace des Châtaigniers au DRENNEC.** Pour donner: ne présenter aucuns symptômes grippaux Etre âgés de 18 à 70 ans et peser au moins 50kg Pour un premier don, munissez-vous d'une pièce d'identité. Merci d'avance pour votre générosité.

**A VENDRE** pommes de terre Monalisa, Bintje : 12€/25kg ; 6€/10kg ; œufs fermiers 3€/12. Contact 06.89.25.16.18. Livraison assurée.

## MEMENTO

**MEDECIN DE GARDE** Composer le 15.

**PHARMACIE DE GARDE.** Composez le 3237.

**CABINET INFIRMIER** 7 rue de Brest. ☎ 02.98.40.70.58. Permanences Lundi - Vendredi : 11H30 à 12H. Samedi, Dimanche sur rdv.

**VIOLENCES CONJUGALES** Composer le 3919

**VIOLENCES SUR ENFANTS** Composer le 119

**LE TELEGRAMME** : Correspondance : Mme Martine Kerleroux, ☎ 02.98.40.87.44. Courriel : [martine-kerleroux@orange.fr](mailto:martine-kerleroux@orange.fr)

**OUEST-FRANCE** : M. Yvon SIMIER, ☎ 02 98 40 74 86 ou 06 81 79 52 76. Courriel : [simier.yvon@orange.fr](mailto:simier.yvon@orange.fr)

**RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL DE PLABENNEC.**

- Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h au 06.01.44.01.12 ; de 11 h à 14 h au 06.98.56.32.22 ; de 15h à 17h au 06.01.44.01.12. Par mail : [rpam@plabennec.fr](mailto:rpam@plabennec.fr)



**NUMEROS UTILES.** Pour éviter de mettre en danger d'autres malades en encombrant les lignes du 15, un numéro dédié d'information du ministère des Solidarités et de la Santé a été mis en place pour les questions liées au coronavirus : 0800 130 000, appel gratuit, 24 h sur 24h, 7 jours sur 7.

**Rappel des gestes barrières :**

- Lavez-vous très régulièrement les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez des mouchoirs à usage unique puis jetez-les
- Saluez sans serrer la main et évitez les embrassades
- **SI VOUS ÊTES MALADE,** portez un masque chirurgical jetable

